

et actuellement, dit l'Economiste français, quel que soit le montant emprunté, il n'est plus qu'à 59 p. 100 de l'argent...

Que résulte-t-il de cette dépréciation progressive du métal argent? La conclusion est facile à tirer: l'étranger vient échanger en France son argent contre notre or...

de la monnaie d'argent il n'y aurait qu'à en interdire la fabrication en France. Deux articles de loi suffiraient et on pourrait ainsi retarder sans de trop grands dangers une réforme...

COMMUNICATIONS PARLEMENTAIRES.

On trouvera plus haut les rectifications publiées par l'Officiel aux scrutins du 19; en dehors de ces rectifications, les journaux publient diverses lettres de députés qui croient devoir expliquer leurs votes.

Paris, 20 novembre 1873. Monsieur, La grande publicité de votre journal me détermine à vous adresser, pour le cas où vous publieriez le résultat du scrutin d'hier, la rectification suivante...

Il est inexact que je me sois abstenu sur le vote de l'article 1er du contre-projet. J'ai, au su et au vu d'un grand nombre de mes collègues, voté pour la prorogation des pouvoirs de l'illustre maréchal...

M. Dérengrer a donc voté contre l'ensemble du projet. D'autres qui ont voté pour, protestent... contre eux-mêmes. Ainsi, M. de Lorge-riol ne semble pas du tout se croire engagé par son vote...

Monsieur le rédacteur, Au moment de la clôture de la discussion sur la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, je fis tous mes efforts pour parvenir jusqu'à la tribune...

Seriez-vous assez bon pour insérer dans votre journal les paroles que je voulais, mais que je ne puis prononcer? Les voici:

Dans le seul but de préserver la France de l'anarchie qui la menace, confiant dans la loyauté et dans le désintéressement du maréchal de Mac-Mahon, je ferai pour lui ce que je n'eusse fait pour personne...

Agreez, etc. Vicomte de LONGERIE, député des Côtes-du-Nord.

M. Ducarre, qui a voté comme M. de Lorge-riol, c'est-à-dire, pour l'ensemble du projet, et ne s'est pas abstenu comme l'Officiel l'a publié par erreur, nous adresse de son côté la lettre qui suit:

Versailles, 21 novembre 1873. Monsieur le rédacteur, Désirant que les électeurs du Rhône puissent en toute connaissance de cause juger mes actes et mes votes, je vous prie de publier la lettre que j'adresse à M. le président de l'Assemblée nationale...

Monsieur le président, L'Officiel du 20 novembre m'inscrit au nombre des députés qui se sont abstenus dans le vote sur l'ensemble de la loi de prorogation.

« Je viens réclamer contre cette erreur, dans la séance du 19 novembre. J'ai dit, en effet, que je n'étais pas présent à la séance, mais que j'étais allé à la messe, et que j'étais rentré à 10 heures.

« Partisan de la prorogation, d'une prorogation que le pays réclamait comme une sécurité au moins temporaire, je la voulais avec une affirmation républicaine.

« C'est à la dernière heure, de choisir entre une prorogation telle quelle et l'inconnu, j'ai annoncé que je voterais, et j'ai ostensiblement voté pour l'ensemble de la loi.

Je suis, Monsieur le rédacteur, votre tout dévoué, DUCARRE, Député du Rhône.

NOUVELLES D'ESPAGNE

On écrit de Madrid, le 15 novembre, au Journal des Débats: Vos lecteurs sont renseignés directement, par la voie des Etats-Unis et de l'Angleterre, sur tous les incidents relatifs au conflit provoqué par la capture du vapeur Virginus...

« Je vous dirai seulement à ce sujet que le gouvernement de Washington ne laissera pas échapper cette occasion pour en finir avec la domination espagnole dans les Antilles, soit qu'il annexe à la République les îles de Cuba et de Puerto-Rico, soit qu'il aide ces dernières à conquérir leur indépendance.

« Dans l'un ou l'autre cas, ces colonies sont perdues à tout jamais pour l'Espagne. Il y a longtemps que cette éventualité était prévue par les hommes sérieux. A une autre époque, cette perte eût pu être compensée d'une manière avantageuse pour le Trésor public, moins obéré maintenant qu'il ne l'est aujourd'hui: les Etats-Unis offrent, seulement pour la cession de l'île de Cuba, jusqu'à 500 millions de dollars.

« Plus tard, au mois de juin 1866, un banquier de Boston vint à Madrid avec la mission d'entamer des négociations dans ce même but.

« Celles-ci furent renouvelées en 1869, sous la régence du maréchal Serrano; mais l'insurrection séparatiste avait modifié les offres antérieures; néanmoins, 200 millions de dollars et un traité de commerce des plus avantageux devaient être le prix de la cession.

« Le nouveau gouvernement n'était pas assez consolidé pour faire accepter par le pays cette vente, et le maréchal Prim, accusé, durant son émigration, d'avoir voulu emprunter aux Etats-Unis la somme nécessaire pour consacrer la révolution, avec la promesse de céder l'île de Cuba aussitôt après que le succès aurait couronné son entreprise, fut le premier à protester dans les Cortès contre des négociations de ce genre.

« Aujourd'hui l'Espagne est menacée de perdre les Antilles sans compensation d'aucune sorte, et certes ce ne sont pas les volontaires de Cuba, si féroces et si courageux quand il s'agit de fusiller des prisonniers sans défense ou des étudiants à peine sortis de l'enfance comme les malheureux qui furent exécutés à la Havane le 23 novembre 1871, qui défendent la colonie contre les forces de terre et de mer des Etats-Unis.

« Décidément, les révolutions ne sont pas favorables à l'Espagne, et tout le monde sait que celle de 1820 fut le signal de la séparation de la plupart des possessions espagnoles dans l'Amérique du Sud et du Centre.

Il me paraît inutile de vous dire que cette question préoccupe très vivement nos hommes politiques de tous les partis, et qu'elle n'est pas de nature à consolider la République en Espagne.

« Dans les circonstances actuelles, il me semble opportun que vos lecteurs connaissent les aspirations diverses de nos partis.

« Le parti radical, qui avait contribué plus que tout autre à l'établissement de la monarchie démocratique représentée par don Amédée de Savoie, s'est divisé dans ces derniers temps. Les hommes les plus importants, comme MM. Martos, Echegaray, Becerra, etc., se sont ralliés à la République conservatrice et unitaire, attendant le moment opportun pour faire triompher leurs projets avec l'appui d'un général pouvant disposer de quelques milliers d'hommes.

« D'autres sont restés fidèles à leur idéal monarchiste et croient pouvoir en venir à leurs fins en préparant l'union ibérique sous la dynastie du roi don Luis de Portugal. Les deux nations conserveraient leur autonomie complète et auraient des relations analogues à celles qui unissent l'Autriche et la Hongrie.

« L'ancien parti conservateur, connu durant le règne d'Isabelle II sous la qualification de parti modéré, n'a d'autre but que celui d'une restauration dans la personne du prince Alphonse.

« Le parti conservateur de la révolution de 1848 est plus divisé encore que les autres: quelques-uns de ses hommes importants sont devenus ultras des ultras; d'autres ne veulent pas entendre parler d'une restauration quelconque de la dernière dynastie des Bourbons et seraient disposés à favoriser la candidature du fils du duc de Montpensier. P'ici à peu vous verrez certains journaux espagnols mettre en avant cette idée, à laquelle finiront par se rallier tous les adversaires non républicains d'Isabelle II et de sa famille.

« Quant au maréchal Serrano, au contraire, il est resté fidèle à la République conservatrice, à la condition que le premier de ces personnages exercerait la dictature durant un certain nombre d'années. Ce serait une solution provisoire; mais resté à savoir si le maréchal, dont le nom inspire encore quelque confiance à l'étranger, serait réellement à la hauteur de sa position.

« En tout cas, le gouvernement de M. Castelar, par son impuissance à en finir avec les carlistes et avec l'insurrection carthagénoise, est condamné à mort, sauf le cas d'un triomphe rapide et décisif que nul n'entrevoit aujourd'hui.

Affaire Bazaine

Audience du 21 novembre 1873

La séance est reprise à midi 45. L'audition des témoins continue.

Suite de l'interrogatoire des témoins

M. le commandant Garcia rectifie une erreur de date commise dans sa déposition de mercredi dernier.

C'est les 17, 19 et 23 septembre qu'il a introduit des parlementaires dans les lignes françaises.

M. le général Boyer. — D'après le témoin, la première communication entre le quartier général français et le quartier général allemand remonte au 15 septembre.

Il s'agit, dans cette première communication, d'une lettre à l'adresse du prince Frédéric-Charles.

Le lendemain, une lettre fut apportée du quartier général prussien aux avant-postes français.

Le 17, je crois, un autre officier apporta encore une lettre au maréchal Bazaine.

Vers le 21 et le 23, probablement le 19, il vint un parlementaire qui, je crois, était M. de Diskan, qui, dans la suite, revint fréquemment au quartier général français.

Sur une question du président, le général Boyer, qui était premier aide de camp du maréchal Bazaine, se rappelle avoir écrit, sur l'ordre du maréchal, au général Cullinberts pour le prévenir du départ des médecins luxembourgeois le 24 septembre.

Le maréchal Bazaine lui parla aussi de M. Régnier et lui présenta comme un envoyé de l'impératrice.

Mais il ne fut pas alors question de la sortie d'un général, ce n'est que le lendemain que le général en fut instruit.

Le général Canobert et le général Bourbaki furent prévus. Le témoin Régnier a dit au général Boyer, après avoir vu le général Bourbaki: « Oh! le général Bourbaki me va! Le sieur Régnier, dans une conversation, fit comprendre au général Boyer, que le général en fut instruit.

Un détail assez curieux. Le président demanda au témoin si le maréchal Bazaine avait offert au sieur Régnier de coucher, le 23, au quartier général français, celui-ci ne répondit pas: Oh! merci, vous n'avez ici que du mauvais bouillon de cheval, je ne donnerai, j'aime mieux aller prendre un bon bouillon de bœuf chez le prince Frédéric-Charles?

R. — Peut-être bien? D. — Quelques jours avant le 1er octobre, le 28, est-ce que vous n'avez pas entendu M. le maréchal Bazaine faisant allusion au retour du sieur Régnier vers l'Allemagne? Quand Régnier vint adresser cette question: Quand revint l'impératrice?

R. — Je me rappelle, en effet, cette question. M. le président, mais je crois que le maréchal faisait allusion à une réponse de Régnier et non au retour de celui-ci.

Sur une question du commissaire du gouvernement, le général Boyer déclara qu'il n'avait porté qu'une lettre au quartier allemand, le 15 septembre.

Le témoin a entendu annoncer le sieur Régnier au maréchal Bazaine sous la dénomination de courrier de l'impératrice. C'est le maréchal qui, en présentant Régnier au témoin, lui dit: « Voici M. Régnier, l'envoyé d'Haastings! »

M. le commissaire du gouvernement demanda au témoin si le maréchal Bazaine avait eu connaissance de la ferme conviction que le général Bourbaki ne devait pas rentrer à Metz.

Les. — Le témoin raconte qu'il a eu deux entrevues avec Régnier: la première, il y a 8 ou 9 ans; la seconde, le 18 février 1871.

Le sieur Régnier lui fit l'effet d'un triste écrivain. M. Soubliès se rappelle que le sieur Régnier, entre autres propos incohérents, lui dit textuellement: « Je vais aller à l'hôtel des Réservoirs pour savoir de M. de Bismarck si je puis partir aujourd'hui. »

Il y alla, en effet, dit le témoin. Lecture est donnée de la déposition de M. Pozzo di Borgo, retenu par maladie.

M. le capitaine d'état-major Yung. — Le témoin a connu l'arrivée du sieur Régnier le 23 septembre. Plus tard, quelques jours après la capitulation, le capitaine Yung, se trouvant à Cassel avec le capitaine Pozzo di Borgo, vit entrer Régnier à l'hôtel où il prenait ses repas, et le sieur Régnier leur tint des conversations politiques.

M. Nodder, tailleur à Metz, a été appelé par le maréchal le 26 septembre pour lui prendre mesure d'habits bourgeois.

Prenant aussi mesure au général Boyer, il entendit ce général dire: « Quant à moi, si nous devons délier devant les Prussiens, je ne veux pas le faire en tenue. »

M. le capitaine Gaffiot. — Le 24 septembre, M. Arnous Rivière a dit au témoin qu'il était venu du quartier général prussien un agent en bourgeois qu'il avait fait conduire au maréchal. C'était M. Régnier.

D. — A-t-il été question dans votre conversation de lettres, de dépêches? R. — Non, monsieur le président.

M. le sous-intendant Moay confirme la déposition de M. l'intendant Gaffiot.

M. de Matherbe, rentier à Moulins-les-Metz, fournit des renseignements sur M. Arnous Rivière. Le témoin était cafetier et restaurateur. D'après lui, M. Arnous Rivière devait être excessivement riche, car rien ne lui coûtait pour sa nourriture. L'opinion de cet officier qui venait chez lui, relatée par M. Arnous Rivière, était très-mauvaise, et l'on ne comprenait pas comment le maréchal avait pu le charger du service des parlementaires. M. Arnous Rivière connaissait intimement le maréchal Bazaine; beaucoup! beaucoup! a-t-il dit. M. Arnous Rivière recevait souvent des parlementaires prussiens qui montaient dans sa chambre et restaient avec lui fort longtemps.

M. Hamiot, cultivateur à Moulins, près Metz. — Le témoin a passé un parlementaire dans sa nacelle, il ne peut préciser la date.

L'audience est suspendue à 2 h. 45. Après une suspension de 20 minutes, la séance est reprise à 3 h. 1/4.

M. le capitaine Gaffiot raconte le loueur de voitures à Metz, vers la fin de septembre 1870, le témoin fut engagé à raison de 25 fr. par jour pour conduire des parlementaires. Il fut adressé au commandant Arnous Rivière, son service a commencé vers le 25 septembre. Dans les 36 jours de son service, il a conduit une douzaine de parlementaires; presque toujours le même, c'était un capitaine de dragons prussien.

En vertu du pouvoir discrétionnaire du président, lecture est donnée de deux dépositions: l'une de Sophie Bron, de Lunéville. Le témoin eut une conversation avec un officier prussien qui lui dit:

« Nous serons à Paris le 18 octobre, avec Bazaine. Comment, avec Bazaine? répondit le témoin. — Oui, Bazaine en a traité! L'officier prussien (un lieutenant) ajouta: Bazaine, Napoléon et les autres généraux français devraient être fusillés.

La seconde déposition confirme cette conversation.

Le maréchal Bazaine, après lecture de ces deux dépositions, déclare qu'il n'a rien à répondre à de pareilles choses.

M. Bompard, député, maire de Bar-le-Duc. — Le témoin a vu M. Régnier à son retour de Metz, le 26 octobre. Régnier lui demanda les moyens de se faire transporter au quartier général. Sur son refus, il présenta successivement un capitaine de dragons prussien, puis une pièce signée du maréchal Bazaine, enfin une photographie du château de Wilhelmshöhe signée de l'empereur.

M. Bompard, malgré tout, lui refusa net de l'aider dans sa mission. Régnier lui fit l'effet d'un intrigant, d'un faux.

Parlant ensuite de quelques conversations qu'il eut avec des officiers prussiens, M. Bompard déclare que l'opinion de ceux-ci sur le maréchal Bazaine était des plus mauvaises, et que plusieurs d'entre eux avancèrent même que Bazaine pourrait être acheté avec des millions. M. Bompard ajoute qu'il protesta contre de pareilles imputations.

M. le maréchal Bazaine paraît très ému, et il proteste contre la déposition du témoin.

M. le président lui fait signe de se calmer.

M. Jules Favre, député de la Seine. — J'ai eu une première entrevue à Ferrières avec M. Bismarck, le 15 octobre. Le lendemain 19, j'eus une seconde entrevue avec M. de Bismarck et, avant toute conversation, le chancelier me fit passer une photographie signée de l'impératrice Eugénie. Il ajouta que cette photographie lui avait été présentée comme passeport par un individu chargé de négocier avec lui. M. de Bismarck ajouta que cet émissaire ne lui avait pas paru très sérieux et qu'il l'avait même éconduit comme un homme sans conséquence et un importun.

M. Jules Favre demanda à ajouter un mot. Dans ses entrevues de Ferrières, il fut plusieurs fois question de l'état de la France et des diverses places assiégées.

M. de Bismarck, à cette occasion, demanda au témoin: « Etes-vous bien sûr de l'obéissance de M. le maréchal Bazaine? »

Je répondis à M. de Bismarck que j'avais connaissance de M. le maréchal Bazaine et que je ne croyais pas qu'en face de moi se trouvât un général français prêt à trahir ses devoirs. Et M. de Bismarck me répondit:

« Vous avez tort, j'ai des raisons de croire que le maréchal Bazaine ne vous appartient plus! » Cette réponse excita une vive émotion dans l'audience.

Revenant un jour, au mois de mars 1871, sur l'incident Régnier, dans une conversation qu'il eut avec M. de Bismarck, M. Jules Favre ajouta: Je dis à M. de Bismarck: En me présentant M. Régnier comme un émissaire sans conséquence, vous m'avez trompé, c'était votre agent et un agent important. M. de Bismarck me répondit que cela n'était pas sérieux et se défendit mollement de cette imputation.

toutes les voies possibles. M. Taschard, notre ministre à Bruxelles, eut le bonheur de rencontrer des émissaires sûrs et qui furent chargés de donner au maréchal Bazaine non-seulement connaissance de l'état politique de la France, mais encore de l'union de tous les citoyens en face de l'invasion. Il ne m'apparut pas de dire au conseil pourquoi ces tentatives n'ont pas réussi.

M. Gambetta donne ensuite, avec la permission du conseil, lecture d'une dépêche de la délégation de Tours au général Bourbaki, l'engageant à n'épargner ni l'argent ni les récompenses pour faire parvenir le maréchal Bazaine qu'il eût à tenir le plus longtemps possible.

A ce moment sous régimes de M. Tissot, ambassadeur de France à Londres, une dépêche qui ne nous laissait aucun doute sur les agissements du maréchal Bazaine avec l'ennemi.

C'est alors, s'écrie M. Gambetta, que s'échappa de nos lèvres ce cri, cette protestation que l'on nous a reproché.

Et à ce propos, continue M. Gambetta, je proteste contre certaines imputations, et je déclare que toujours nous avons séparé l'armée de ces intrigues qui s'agitaient derrière elle.

Le témoin ajoute que la délégation de Tours a toujours communiqué jusqu'au dernier moment avec d'autres places assiégées, entr'autres Toul, Longwy, Verdun, etc.

Sur une demande de M. le commissaire du gouvernement, M. Gambetta parle d'une lettre du général Frossard adressée à des officiers pendant sa captivité et dans laquelle se trouve cette phrase significative: « On nous a indignement trompés à Metz, en nous présentant la France comme livrée. »

Repondant ensuite à une interrogation de M. Lachaud, M. Gambetta raconte la conversation qu'il eut avec le général Bourbaki vers le 15 octobre.

Le résultat de cette conversation fut que le général Bourbaki ne parla au témoin ni de paix, ni d'armistice, mais seulement que l'armée tiendrait jusqu'à tout au moins 15 jours.

Quelques paroles assez vives sont alors échangées entre M. Lachaud et M. Gambetta.

Le défenseur proteste contre le mot insinuations et les sentiments que lui prête M. Gambetta.

M. Lachaud déclare que bientôt il parlera d'une façon si claire qu'il n'y aura pas d'insinuation possible.

M. Toussaint du Manoir, capitaine au premier tirailleurs algériens, s'est échappé le 10 septembre, des mains des Prussiens; il a rencontré les émissaires du gouvernement de la défense nationale, qui lui montrèrent la dépêche du général Leflo au maréchal Bazaine.

M. Mangin confirme la déposition de M. Toussaint du Manoir.

La séance est suspendue à 5 h. 1/4 au milieu de la vive agitation.

Elle sera reprise demain à midi 1/2.

ECHOS DE PARTOUT

Le ministre de l'Agriculture et du commerce a reçu l'avis suivant, qui intéresse tout spécialement nos négociants et nos exportateurs.

Le sultan a aboli le droit de transit de 1 0/0 prélevé jusqu'à présent sur les marchandises importées d'Europe en Perse par voie de Trébizonde et Ezeroum, et sur les marchandises exportées, par la même voie, de Perse en Turquie.

Un règlement a établi les garanties à prendre pour empêcher la fraude.

Le gérant du journal le Suffrage universel, qui se publie à Sens, était poursuivi pour avoir, sous un autre titre, fait repartir le Peuple souverain, journal supprimé par arrêté du gouvernement de Paris.

Le tribunal correctionnel de Sens, par jugement rendu dans son audience du 19, a reconnu qu'en fait le Suffrage universel, publié à Sens, était la continuation du Peuple souverain, interdit à Paris; mais qu'en droit l'interdiction prononcée par l'autorité militaire, en vertu de l'état de siège, n'est applicable que sur le territoire déclaré en état de siège; que, d'ailleurs, l'interdiction de publication ne saurait être confondue avec le droit de suppression ou de suspension, d'où il résulte que les prévenus n'ont pas commis le délit prévu par l'article 20 du décret du 17 février 1852; les renvoie des fins de la poursuite.

Nous avons publié dernièrement une liste des militaires qui seraient frappés par la proposition Philippoteaux.

Cette liste n'était pas exacte. Un certain nombre d'officiers députés se sont trouvés omis; d'autre part, nous en citions qui n'ont qu'un titre militaire honorifique ou qui n'appartiennent plus à l'activité.

Voici une autre liste rectifiée, sinon complète:

Armée de terre. Généraux de division: D'Aurelle (droite), De Chabaud-Latour (d.), D'Aumale (droite), De Cissey (droite), Duroc (droite), Chanzy (gauche), Letellier-Valzée (gauche), Chareton (gauche), Robert (droite), Loysel (droite), Saussier (gauche), Lelièvre (gauche).

Colonel (gauche): Denfert (gauche). Lieutenant-colonel: De Bastard (droite). (état-major). Armée de mer. Vice-amiraux: De Joinville (droite), Fourichon (droite), La Roncière Le Noury (droite), Saissat (droite), Pothuau (gauche), Doppierre d'Hornoy (droite). Contre-amiral: Jaures (gauche). Capitaines de frégate: De La Temple (droite), Fery (gauche). Général de division: Frébault (gauche). (Artillerie de marine). Général de division: Martin des Pallières (dr.). (Infanterie de marine). En résumé: 25 officiers. 15 siégeant à droite. 10 siégeant à gauche.

L'état de Genève est décidément favorisé par la fortune. Les héritages pleuvent sur lui. Un habitant de Genève, M. Bouchet, qui vient de mourir à l'âge de 80 ans, lui a légué toute sa fortune, à condition qu'elle fut répartie de la manière suivante: 1° A la commune de Troinex, 5,000 fr.; 2° A l'hôpital cantonal, 10,000 fr.; 3° A la bibliothèque de Genève, 5,000 fr.; 4° A l'église nationale protestante de Genève, un capital de 150,000 fr.; 5° A l'école de Genève, pour le collège, 10,000 fr., afin de contribuer à une bibliothèque spéciale pour cet établissement; 6° A la ville de Genève, tous ses titres de rente italienne, qui représentent 9,300 fr. de rente, plus un titre de rente de 5 0/0 français, constituant une rente annuelle de 715 fr. Ces titres serviront à former un fonds qui sera conservé et administré par la ville de Genève, et dont les revenus serviront exclusivement à faire donner des cours publics gratuits et populaires, destinés spécialement à la classe ouvrière.

il a obtenu une audience du président de la Confédération.

« On prétend que le mystérieux agent est venu sonder le terrain au sujet de son extradition, au cas où elle serait demandée par le gouvernement français.

« M. Régulier doit être reparti le soir même pour Lausanne. »

Bis repetita placent: Le premier message du maréchal de Mac-Mahon commençait ainsi: « Au moment où vous vous séparez... »

Pour le second, même début: « Au moment où va s'ouvrir... »

Cet « au moment où » ne vous fait-il pas penser, malgré vous, au vieux cliché si cher à Louis-Philippe: « C'est toujours avec un nouveau plaisir... »

CHRONIQUE

Dans sa séance d'avant-hier la commission municipale s'est prononcée sur une question qui intéresse au plus haut degré les habitants du quartier du Bon-Pasteur. Il s'agit du projet de diverses voies de communication et de la construction d'une église définitive en remplacement de l'église provisoire, qui serait probablement transformée en maison d'école.

La commission municipale a approuvé les propositions de M. le préfet, lesquelles, au reste, ne consistaient que dans la mise à exécution de projets approuvés en 1869 par le conseil municipal d'alors, qui avait même voté les fonds disponibles à cet effet. Par suite des événements de 1870, les délibérations étaient restées en partie à l'état de lettre morte, et il était nécessaire de procéder à une nouvelle délibération confirmative. C'est ce qui a été fait.

Voici en quoi consistent les projets qui vont être exécutés.

La fabrique du Bon-Pasteur cède gratuitement à la ville près de deux mille mètres de terrain pour l'établissement d'une rue s'étendant de la Grande-Côte à l'église projetée, dont la façade principale s'ouvrira sur la rue Neyret. Une autre voie mettra en communication, à l'aide de degrés, les rues Neyret et du Bon-Pasteur, en suivant la façade latérale de l'église projetée. La fabrique cède aussi gratuitement la plus grande partie du terrain de l'église.

Enfin la fabrique prend l'engagement de fournir d'ores et déjà cent mille francs pour la construction.

En retour la ville, pour l'emplacement de l'église et des voies, abandonne une maison dont elle est propriétaire sur la rue Neyret et se charge de l'expropriation de deux autres. Les charges qui incombent à la ville de ce chef peuvent s'élever approximativement de cent à cent vingt mille francs. Enfin elle contribue, pour le moment, à la construction de l'église pour une somme de trente mille francs.

La façade de l'église sera placée à peu près au droit de la caserne du Bon-Pasteur. Plus tard une voie de communication pourrait lui donner un magnifique accès par le Jardin des Plantes.

Le monument, dont tous les plans sont dressés et ont été approuvés par la commission municipale, sera de style roman.

On ne peut qu'applaudir à ces excellentes améliorations dans un quartier ouvrier, et dont l'église, tout à fait provisoire, était absolument insuffisante au point de vue de la population, soit au point de vue de la dignité du culte.

Par une autre délibération, la commission a alloué ces jours derniers une somme de deux mille francs pour l'établissement, dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle, de vitrines destinées à renfermer des collections que, faute d'espace, on était obligé de laisser dans des caisses.

Nous serons donc bientôt admis, il faut l'espérer, à admirer ce nouveau complément de nos galeries.

C'est par erreur que nous avons mentionné hier dans le relevé des votes des députés de notre région le nom de M. Lucien Brun comme ayant voté contre le projet Depreyre.

Il s'agissait de M. Charles Brun, du Var. M. Lucien Brun a voté pour le projet.

Par arrêté préfectoral en date de ce jour, l'administration du Mont-de-Piété est reorganisée sur ses anciennes bases.

L'arrêté en question n'ayant pas été notifié aux intéressés, nous ne pouvons encore en publier le texte, que nous donnerons demain.

Par décret du président de la République, en date du 12 novembre, M. Eissenbeck est nommé commissaire spécial dans notre ville, en remplacement de M. Franquet; M. Gustave Redon en remplacement de M. Leleu; M. Villeneuve en remplacement de M. Dumarest; M. Jean en remplacement de M. Gouvard; M. Mongendre en remplacement de M. Stocker; M. Couvreur en remplacement de M. Pèzet, commissaire à Oullins; M. Valadier en remplacement de M. Darès.

MM. Freidière, François et Devinez ont pour successeurs MM. Ornano, Demouché et Béot.

M. le préfet vient d'adresser la lettre suivante à M. le sous-préfet de Villefranche, à MM. les maires du département, à M. l'inspecteur d'académie et à MM. les inspecteurs de l'instruction primaire:

Messieurs, A l'occasion du vote par lequel l'Assemblée nationale vient de proroger, pour une durée de sept années, les pouvoirs conférés à M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, M. le ministre de l'instruction publique a décidé que tous les cours vageront le lundi 24 novembre courant, dans tous les établissements d'enseignement primaire.

MM. les maires voudront bien porter immédiatement cette décision à la connaissance des instituteurs et institutrices, et je vous prie, messieurs, d'en assurer l'exécution, chacun en ce qui vous concerne.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée. Le Préfet du Rhône, DECOUS.

(1) Une commission officielle nommée par le gouvernement belge vient de déposer un rapport concluant à l'adoption de l'étalon unique d'or.

M. de Bismarck, neveu du trop célèbre ministre allemand, était hier de passage dans notre ville.

Une nouvelle arrestation, très-importante, a été faite hier.

Les individus capturés jusqu'à présent sont les mêmes que par des compromis; mais nous sommes qu'à l'audience, cette affaire perdra beaucoup de gravité, et que les accusés seront considérés comme fous.

Les statuts et les lettres qui ont été saisis ont été assurément chez leurs auteurs de fabrication mentale.

Nous voyons une organisation révolutionnaire calquée sur celle des Romains par centaines, par décades, etc., etc.

Le programme de l'insurrection est des plus ébouriffants.

Un homme raisonnable se refuse à accorder son intérêt à ces élocutions insensées, auxquelles les quelques notions revenues, en fait de soulèvements populaires, aux plus horribles jours de 93.

M. de qui prouve, mieux que tout le reste, que de semblables projets n'ont pu être conçus que par des imaginations malades, c'est le chef du complot est un soldat de la ligne qui a déserté le 30 avril de Lyon, et est allé se réfugier en Espagne.

Celui-ci est le plus compromis, et comme il a des brutes et des aliénés!

Nous avons annoncé par erreur, dans un de nos derniers numéros, que la première répétition musicale de la société de chant sacré, la Sainte Cécile, aurait lieu, au palais de la Bourse, mardi prochain 25 novembre.

Un jeune homme de 22 ans, le nommé Scherer, s'est vu hier en déchargeant de sa voiture un fût de 50 hectolitres que, par négligence, il a laissé rouler sur lui.

Dans sa séance du 20 novembre 1873, le quatrième conseil de guerre permanent de la huitième division militaire, siégeant à Lyon, a rendu les jugements suivants:

L'Hostis (Jean-François-Marie), soldat de première classe à la huitième section d'ouvriers militaires d'administration, déclaré coupable d'insubordination sur la voie publique, a été condamné à cinq jours d'amende, peine changée en deux jours de travaux forcés.

Vernet (Joseph), soldat de deuxième classe au 1er régiment d'infanterie, déclaré coupable d'avoir, le 1er août 1873, soustrait frauduleusement sur un chemin public, aux environs de Lyon, une somme de deux francs au préjudice de M. Marie Parent, avec cette circonstance aggravante que ledit Vernet était porteur d'armes dont il a menacé de faire usage; 4e année, le 10 août 1873, sur le territoire de la commune de Saint-Jules-Lyon, commis un attentat à la pudeur, avec violence, sur la personne de la demoiselle Béjeanin (Françoise), a été condamné à vingt ans de travaux forcés, à la déportation militaire et à la surveillance de la haute police pendant toute la vie.

On nous écrit de Marseille: Le passé depuis quelques jours à Marseille un certain nombre de personnages prussiens qui vont hiverner à Nice et à Monaco.

Hier, nous avions encore M. de Bismarck, neveu du ministre allemand. L'autre semaine, le sous-directeur des fameuses usines Krupp était descendu à l'hôtel du Louvre et de la Paix. Il ne tarda pas à être l'objet d'une surveillance spéciale de la part des agents de sûreté qui avaient reçu des ordres en conséquence.

Par malheur, les agents exécutèrent leur mission avec tant de maladresse que le sous-directeur prussien remarqua qu'il était filé. Il a porté plainte au consulat allemand, qui a dû transmettre les observations à qui de droit. L'incident a causé quelque émoi dans le monde administratif.

Vous savez que depuis longtemps nos négociants demandaient une nouvelle voie de Marseille à Lyon par la rive droite du Rhône, voie dont profiteraient les produits du midi et de l'Algérie dirigés vers le centre de la France.

La compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée fait étudier en ce moment le tracé en question, car elle a reconnu, elle aussi, l'insuffisance d'une voie unique entre notre port méditerranéen et la seconde ville de France.

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette nouvelle a produit dans le négoce et l'industrie la meilleure impression.

Le commerce de notre place continue à se plaindre de la précarité de nos institutions politiques, et ce n'est pas le vote d'hier sur le projet Depeyre qui lui rendra sa confiance. Avec quelle rapidité les affaires reprendraient si l'on était sûr du lendemain! Il faut que notre port soit doué d'une vitalité extraordinaire pour recevoir encore de l'extérieur les produits qui lui sont expédiés.

Durant le mois d'octobre qui vient de s'écouler, on a débarqué sur nos quais, 517,052 quintaux métriques de céréales de toute qualité. Les importations totales, depuis le 1er janvier 1873 au 31 octobre, s'élevaient au chiffre énorme de 2,821,304 quintaux métriques.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les maïs, les seigles, les orges, les farines de froment qui figurent au tableau pour 419,738 quintaux métriques.

D'autre part on a importé 1,316,589 kilogr. de pommes de terre et 5,075,264 kilogr. de légumes secs et 8,673,782 kilogr. de riz. Toutes ces denrées ont été achetées par nos négociants afin de conjurer la crise que semblait présager le déficit de la récolte des blés en France.

Heureusement les inquiétudes sont à peu près évanouies maintenant et Marseille seule possède en ce moment un stock considérable qui s'alimente tous les jours et qui peut largement satisfaire aux besoins de l'intérieur.

Le commerce du café prend de son côté une certaine extension et les arrivages pendant les neuf premiers mois de l'année courante s'élevaient à 16,862,966 kil.

Ces résultats seraient bien plus satisfaisants encore si l'incertitude de notre situation politique ne rendait les capitaux défectifs et ne réduisait pas dans une assez large mesure la bonne volonté des importateurs qui résident dans les pays de production.

Nièvre. — Beaucoup d'individus emportés par la passion politique, commettent des fautes dont ils ne comprennent pas toute la gravité et qui peuvent avoir pour leur avenir une importance terrible.

La cour d'assises de la Nièvre vient d'en donner une triste preuve.

A Fleury-sur-Loire, après l'élection de M. Turigny, le 27 avril, invalidée par l'Assemblée nationale, on avait signalé sur la liste électorale l'embarquement de quatorze citoyens qui n'avaient pas pris part au vote.

A raison de ce fait, M. Claude-Alix Renault, instituteur, qui faisait partie du bureau, avait comparu à la session d'août; mais après l'audition des témoins la cour, en raison de nouveaux faits surgis des débats, jugeant l'instruction incomplète, avait renvoyé l'affaire à une autre session pour être procédé à un supplément d'instruction.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Versailles, 22 nov., 11 h. 5 matin. Le nouveau ministère sera probablement constitué aujourd'hui.

MM. de Broglie, Magne et Desseilligny restent. La démission de M. Lanfrey, ministre à Berne, est acceptée.

Les ambassadeurs et les ministres étrangers ont demandé à M. de MacMahon à lui présenter leurs félicitations.

M. le maréchal de MacMahon les recevra lundi.

Nouvelles du Matin

PARIS (Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

22 novembre. Il continue à courir des bruits sur la formation du cabinet. Ils diffèrent trop peu de ceux que je vous ai communiqués hier et ont un trop faible caractère de certitude pour que j'ajoute beaucoup de choses à ce que je vous ai déjà écrit.

Qu'il me suffise de vous dire que, d'après les dernières informations, MM. de Broglie, Batbie, Magne et Desseilligny conserveraient leurs portefeuilles. M. de Goulard irait à l'intérieur, M. Mathieu-Bodet à l'agriculture, M. Depeyre à la justice et le général Desvaux à la guerre.

Rien n'aurait encore été décidé pour la marine. Si on ne la donne pas à l'amiral Pothuan, vous voyez que les bonnes intentions dont on parlait pour le centre gauche n'auraient pas abouti. Du reste, quelques personnes croient que ces changements pourraient être à l'officiel de demain.

Le hasard m'a remis ce matin en possession de quelques renseignements curieux sur les affaires d'Espagne. Il me semble qu'ils ne seront pas sans intérêt pour vos lecteurs, et je vous demande la permission d'en dire quelques mots.

Vous connaissez la nature du conflit qui vient de s'élever entre l'Espagne et les Etats-Unis à propos de Cuba.

Les croiseurs espagnols ont rencontré en pleine mer un navire où se trouvaient des insurgés à destination de Cuba. Ils s'en sont emparés, et les ont conduits à Santiago où ils ont été fusillés. On a beaucoup blâmé cela; mais vous comprendrez que quand on est dans la situation de l'Espagne qui a en ce moment trop d'insurrections sur les bras (Cuba, Carthagène et les carlistes), un peu de vivacité dans les procédés est excusable.

Quoi qu'il en soit, comme les individus capturés et exécutés au nombre d'une cinquantaine étaient Anglais et Américains, l'Amérique et l'Angleterre ont naturellement jeté les hauts cris.

L'Angleterre, par les cent voix de sa puissante presse, a pris la chose à cœur; mais le cabinet de Madrid ayant offert toutes les réparations convenables, il est probable qu'elles seront acceptées et que les choses n'iront pas plus loin.

Il n'est pas de même de l'Amérique, où la philanthropie est élevée à la hauteur d'une philosophie politique et sociale. Les Américains, qui n'ont pourtant pas toujours été tendres pour ceux qui les gênaient, ont proclamé que l'humanité outragée demandait vengeance, et, quoique l'Espagne leur ait offert les mêmes réparations qu'à l'Angleterre, ils ne se sont pas tenus pour satisfaits.

La raison de cette exigence n'est pas difficile à pénétrer. Cuba a toujours fait envie aux Etats-Unis, et ils trouvent sans doute l'occasion bonne pour s'en emparer. Or, comme il n'y a aucune parité entre les forces des deux pays, surtout en ce moment si critique pour la Péninsule, le dénoûment de l'affaire n'a pas paru douteux à l'opinion et au monde diplomatique. Tel était du moins d'abord, et tel est encore le sentiment général.

Mais ce que j'ai appris ce matin des sources les plus authentiques tendrait à renverser ces prévisions. D'un côté, l'Espagne, toute agonisante qu'elle soit, n'entend pas passer sous les fourches caudines, et son gouvernement, poussé par un courant d'opinion nationale très-fort, ne pourrait pas aller au-delà de certaines concessions. D'autre part, l'Amérique semble y regarder à deux fois avant de jouer cette partie, en apparence si belle.

Je ne vous dirai pas que les Américains aient quelque peu conscience de ce qu'aurait équivocque la gloire qui leur reviendrait d'une agression contre un pays aussi désemparé que l'Espagne l'est à l'heure qu'il est. La gloire n'est pas beaucoup plus cotée, je crois, à Washington qu'à Berlin, et la conscience se vult. Mais on compte à Washington, et voici ce que craignent les Américains.

ne demanderont pas mieux; cela vaut la peine d'y penser. Il s'ensuit que, contre toute attente, le gouvernement de Madrid montre une attitude conciliante, mais ferme, tandis que les représentants des Etats-Unis témoignent d'une assez grande hésitation. J'ai peine à croire pourtant que Jonathan perde cette occasion d'assouvir ses vieilles convoitises à l'égard de la perle des Antilles.

Quant à ce qui se passe dans la Péninsule même, il faut la connaître à fond pour le comprendre, et encore n'est-ce pas chose facile. Du côté du nord, n'attendant plus rien de saillant d'ici à quelques mois. Nous entrons dans la saison d'hiver, et ces deux partis vont se contenter d'observer. Le gouvernement a d'ailleurs besoin de plus de troupes qu'il n'en a pour venir à bout des carlistes. Au printemps il aura ses réserves. Jusque-là il faut qu'il se borne à empêcher la chute de Bilbao et de Pampelune, ou tout au moins d'empêcher de s'ébranler une situation déjà trop compromise.

Au sud, c'est-à-dire à Carthagène, il faut aussi qu'il attende que ses réserves, récemment appelées, soient armées, habillées et formées. Il n'a que cinq à six mille hommes devant cette place formidable, et ce n'est pas suffisant, à beaucoup près, pour en assurer le blocus, seul moyen pourtant d'en venir à bout.

Figurez-vous que Carthagène est au fond d'une espèce de goulet long et étroit. A l'entrée se trouve l'île d'Escombrera. Le chenal de droite et celui de gauche sont bien bloqués par la flotte; mais la côte environnante, déserte et découpée, est éminemment propre à la contrebande, et les relations de la ville insurgée avec le dehors sont presque impossibles à empêcher par là.

La ville, assise au fond de ses entonnoirs, est dominée par onze forts inaccessibles, qu'on ne pourrait combattre que par une artillerie extrêmement puissante amenée à grands frais sur les hauteurs voisines. Mais la petite armée espagnole n'a pas de tels moyens à sa disposition.

Tout ce qu'elle peut faire est de gêner autant que possible les communications de la ville avec la terre. Le siège qui nous impatientait parce que nous ignorions ces difficultés peut donc encore durer longtemps.

L'argent serait peut-être le meilleur moyen d'en faire. C'était l'avis du général Martiaez Campos. Mais tout le monde sait que le gouvernement de Madrid ne brille par là. De plus, les fameuses mines d'argent de Carthagène sont en dedans des forts, et les insurgés ne se font pas faute d'en tirer parti. Il faudrait donc un blocus complet et rigoureux, de manière à empêcher les vivres d'entrer et le minerai d'en sortir.

Tout est sujet d'étonnement sur cette terre d'Espagne. Un homme dont le nom est bien connu à Paris, M. Arthur de Fonvielle, est allé dernièrement trouver M. Castelar et lui a offert, au nom d'une puissante compagnie anglaise, d'équiper et d'armer ces fameuses réserves dont on a tant besoin.

Il n'y avait pas à hésiter, mais les fournisseurs de cet ordre de tels cris contre l'étranger et la perfide Albion, qu'on n'osa passer outre. M. Castelar est pourtant dictateur, et c'était le cas d'en user. Il ne put s'y résoudre.

M. Castelar a une intelligence supérieure qui voit bien ce qu'il faut faire, mais il n'a pas un tempérament capable de prendre des résolutions.

On pense que la perte de Cuba sera un bien pour l'Espagne; mais les particuliers ont tout fait de cette riche colonie leur vache à lait, ne l'entendent pas ainsi. Sachez, pour avoir une idée de la spéculation effrénée dont la Havane est l'objet, que le maréchal O'Donnell, ruiné, y a refait en sept à huit mois une fortune de plusieurs millions. Le seul droit qu'il se fut attribué de nommer les serenos, lui rapportait bon an mal an 80 à 100 mille francs.

On ne le comprend guère quand on songe que les serenos sont purement et simplement les veilleurs de nuit, humbles fonctionnaires s'il en fut.

Mais les serenos, dans les usages du pays, ont la clef de toutes les maisons pendant la nuit, et sont chargés d'ouvrir aux passants attendus. Or, parmi ces passants, il y a beaucoup de joueurs qui ne regardent pas à une poignée de piastres. Un serenos a, à la Havane, des nuits de cinq à six cents francs. Vous jugez maintenant à quel prix ils achètent leur charge.

Cosas de Espana! N. NOUVELLES PARLEMENTAIRES Versailles, 22 novembre.

La Presse dit que l'on parle beaucoup dans le monde officiel d'une proclamation que le maréchal de MacMahon adresserait à la nation aussitôt après la promulgation de la loi.

La députation de Seine-et-Oise, réunie aux députés du comité républicain, a adopté la candidature de M. Calmon pour les prochaines élections de Seine-et-Oise.

M. de Kératry vient de partir pour le Finistère, où il va poser sa candidature. M. Leguen, avocat à Brest, est mis en avant par les monarchistes.

La crise ministérielle

On écrit de Versailles, 22 novembre: Bien qu'il soit certain que le cabinet actuel se présentera tout entier à la discussion de l'interpellation de M. Léon Say, les journaux continuent à publier des listes ministérielles.

Ainsi le Bien public annonce que MM. de Broglie, Magne et Desseilligny resteraient membres du nouveau ministère dans lequel entreraient MM. de Goulard, Mathieu Bodet et Depeyre, et peut-être M. Decazes, si M. de Broglie prenait le titre de ministre sans portefeuille.

La Liberté affirme que M. de Broglie ne se retire pas et reste chargé, conjointement avec M. Magne, de la formation du nouveau cabinet.

MM. Beulé, Ernoul, La Boullerie, Dompierre-d'Hornoy et du Barail et peut-être M. Desseilligny s'en vont, laissant la place à MM. de Goulard, Depeyre, Mathieu Bodet, Fourtoul, général Douay.

MM. Bocher, La Rocnière le Noury et Drouyn de Lhuys sont définitivement écartés. Le Temps assure que MM. de Broglie, Batbie, Magne et Desseilligny conserveraient leurs portefeuilles. M. de Goulard serait nommé ministre de l'intérieur, M. Mathieu Bodet, ministre de l'agriculture, M. Depeyre, ministre de la justice. Pour le ministère de la guerre, on hésiterait entre le général Desvaux et le général Douay. Pour la marine, rien ne serait encore arrêté.

Le comte de Chambord à Paris

On lit dans la France: Quelques journaux parlent d'un voyage du comte de Chambord en France. D'autres prétendent que ce fait est absolument erroné.

Nous apprenons de source sûre que M. le comte de Chambord est effectivement en France depuis quelques jours, et que, même, il est venu à Paris.

Il a passé une journée au château de M. le duc de La Rochefoucauld-Bisacay. Hier il était à Dampricourt, chez M. le duc de Luyneux. Contrairement aux assertions d'un journal du matin, nous croyons que son voyage n'est pas étranger aux éventualités présentes.

Le comte de Chambord a reçu un grand nombre de ses amis politiques, et le langage de l'Union ferait supposer qu'un grand effort serait tenté auprès de lui pour le décider à abdiquer.

D'autre part, la Liberté prétend que le comte de Chambord ne cache pas à son entourage le mécontentement que lui a fait éprouver le vote de la proposition.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Ordre du jour du lundi 24 novembre.

A deux heures, séance publique. Discussion du projet de loi tendant à établir une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de la commune de Ploumoger.

Discussion du projet de loi portant établissement de surtaxe à l'octroi de Saër.

Discussion de l'interpellation de M. Léon Say et plusieurs de ses collègues, relative à la non-convocation des collèges électoraux dans les départements où il y a des sièges vacants.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Pressensé et plusieurs de ses collègues, relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux. — (M. le comte de Rességuier, rapporteur.)

Deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la surveillance de la haute police. — (M. Félix Voisin, rapporteur.)

Deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la surveillance de la haute police. — (M. Félix Voisin, rapporteur.)

l'esclavage à Cuba, la restitution du Virginus avec les survivants de l'équipage et des passagers.

Les personnes responsables des exécutions devraient être livrées à l'Amérique, qui demande aussi des excuses et le paiement de dommages.

Constantinople, 21 novembre. Demain, les banques seront fermées à cause de la fête du Bairam, mais la Bourse sera ouverte.

La Haye, 21 novembre. Une dépêche officielle des Indes annonce que les principaux rebelles de Laïs ont été tués ou faits prisonniers. Le calme règne partout ailleurs.

L'escadre se réunira dans le détroit de Malacca. Washington, 22 novembre. Un grand meeting populaire a eu lieu hier à la Nouvelle-Orléans, pour protester contre les exécutions des flibustiers du Virginus.

Certains journaux de la Havane contiennent des défis à l'adresse de l'Amérique. On travaille activement à réparer les fortifications de la Havane.

On télégraphie de Paris, le 20 novembre, au Times: Le gouvernement français est naturellement surpris de ce que les journaux semi-officiels allemands jettent un doute sur la situation satisfaisante donnée à la question soulevée par l'indiscrète pastorale adressée au clergé de son diocèse par l'archevêque de Nancy, alors que le gouvernement allemand est en possession d'un document dont la publication prouve que toutes les démarches ont été faites et toutes les mesures prises pour qu'il n'existe plus de motifs à des récriminations.

Le gouvernement de Berlin a été dûment informé de la communication adressée à l'évêque de Nancy par M. Batbie, dans laquelle se trouve le passage suivant: « Vous savez qu'à l'époque de la publication de l'accusation qui donna lieu à l'incident désagréable, j'ai cru de mon devoir de vous exprimer le regret que m'avaient fait éprouver certains passages du document. Ce que je craignais, c'est qu'ils ne fussent de nature à éveiller la juste susceptibilité du gouvernement allemand et à placer les curés et autres prêtres officiants des paroisses annexées à l'Allemagne dans une position difficile vis-à-vis des autorités sous la juridiction desquelles ces paroisses se trouvent placées en vertu des devoirs internationaux qu'il est dans notre intention de respecter. »

L'Agence de Lyon du Comptoir d'escompte de Paris ouvre des COMPTES DE DÉPÔTS à 5 0/0. Ces comptes fonctionnent comme tout compte de dépôt avec carnets de chèques et de comptes courants; les titulaires sont seulement tenus d'aviser leurs retrais cinq jours à l'avance.

Des formules d'avis leur sont remises à cet effet. 2095 A cette époque, la plupart des familles lyonnaises sont rentrées de la villégiature et leurs premiers soins généralement consistent à compléter le confort des appartements.

Les grands magasins A la Ville de Lyon qui ne laissent échapper aucune occasion de pourvoir aux moindres besoins de leur clientèle, ont fait tout récemment diverses opérations qui pourront donner une grande satisfaction aux acheteurs tant par les prix exceptionnels que par l'immensité des Assortiments.

Ainsi, lundi 24 courant, ils mettent en vente plusieurs séries en toile 8/4 pour drap sans couture à 3 fr. 45, 4 fr. 75 et 5 fr. 90 le mètre, prix introuvables ailleurs et plusieurs affaires en Guipure, Mousseline suisse, Brodés et Brochés pour rideaux, dans les mêmes conditions. 2112

Table with 4 columns: TERME (Dépêche Télégraphique), Paris, le 22 Novembre 1873. Columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include various financial instruments like 5 0/0 Français, 5 0/0 Emprunt (1872), etc.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 22 Novembre.

Table with 10 columns: NOMBRE, SORTIES, FRANCE, ESPAGNE, PIEMONTE, ITALIE, RUSSIE, SUEDE, DANEMARK, ANGLETERRE, POIDS. Rows list various types of silk and their quantities.

Table with 2 columns: NOMBRE, POIDS. Rows list various types of silk and their quantities.

Ballois conditionnés dep. le 1er du mois. 2074 n° Ballois pesés depuis le 1er du mois. 916 n°

Table with columns for 'SORTES', 'TRAVERS', 'GRÈGES', 'DIVERSES', 'BALLONS PÉPÉS', 'AUBERNAS', 'OPÉRATIONS DE DÉCRENSAGES'.

Table with columns for 'ORGANISINS', 'TRAVERS', 'GRÈGES', 'DIVERSES', 'BALLONS PÉPÉS', 'AUBERNAS', 'OPÉRATIONS DE DÉCRENSAGES'.

quintaux réserves levant à 62 les 100 kilos. Sucres. — Marché faible. On a traité 400 caisses Cuba à 62.

SPECTACLES DU 23 NOVEMBRE GRAND-THÉÂTRE L'AVEUGLE, drame en 5 actes.

PLUS D'EXTRACTION DE DENTS 50 ANS DE SUCCÈS M^{re} Bert, seule élève et successeur de M^{re} Marmont.

NORDHEIM & Co 41, rue Saint-Pierre Ouverture d'un salon spécialement dédié à l'essayage des robes et costumes.

Etude de Me GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, successeur de Me Matrot. VENTE volontaire sur conversion, ensuite de renvoi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice.

D'UN TERRAIN avec constructions inachevées destinées à servir de salle de spectacles, bals et concerts, sis à Lyon, quartier Perrache, cours Suchet et rue Smith, appartenant aux mariés Veilles.

Etude de Me A. TRILLAT, avoué à Lyon, place du Change, 2. Suivant sentence d'adjudication tranchée en l'audience des criées par le tribunal civil de première instance séant à Lyon, le vingt-sept septembre mil huit cent soixante-treize, enregistré.

Etude de Me VITRIER, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me G. GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Etude de Me GUYON, notaire à Lyon, 10, rue St-Pierre. VENTE en bloc et aux enchères publiques d'un fonds de fournitures pour SELLERIE.

Table titled 'BOURSE DE PARIS - samedi 22 Novembre (de midi à 3 h. 1/2)'. Columns include 'RENTES ET ACTIONS', 'OBLIGATIONS', 'PRÉCÉD. CLOTURE', 'DERNIER COURS'.

Table titled 'BOURSE DE LYON - samedi 22 Novembre (de 11 heures à midi 1/2)'. Columns include 'RENTES ET ACTIONS', 'OBLIGATIONS', 'PRÉCÉD. CLOTURE', 'DERNIER COURS'.

Le marché conserve une excellente allure; il marche à pas comptés, comme il convient à un marché qui se propose d'aller loin. Les banques ont été très délaissées par le travail actif auquel le comptant s'est livré depuis 20 ou 25 jours, et auquel il continue de se livrer.